

L'USUFRUIT – L'USUFRUIT TEMPORAIRE – LE QUASIUSUFRUIT

CHAPITRE I- PRINCIPE ET OBJECTIF

- I-A INTERET DE CHACUNE DES OPERATIONS
 - I-A-1 Acquisition d'un bien mobilier ou immobilier par deux personnes l'une acquérant l'usufruit, l'autre la nue-propiété
 - I-A-2 Lors de la cession à titre onéreux par un propriétaire d'un bien avec réserve à son profit de l'usufruit soit temporaire soit viager
 - I-A-3 Lors de la donation d'un bien avec réserve d'usufruit temporaire ou viager au profit du donateur
 - I-A-4 Lors de la transmission successorale d'un bien en démembrement, la nue-propiété à une personne et l'usufruit temporaire ou viager au profit d'une autre personne
 - I-A-6 Lors de la cession au profit d'une personne du seul usufruit soit à titre temporaire soit viager
 - I-A-7 Lors de la donation au profit d'une personne du seul usufruit soit à titre temporaire soit viager
 - I-A-8 Evaluation de l'usufruit :
 -
- I-B : LE QUASI USUFRUIT
 - I-B-1 Les textes
 - I-B-2 : Champs d'application étendu du quasi usufruit :
 - I-B-3 : La convention de quasi usufruit :
 -
- I-C : SITUATION DE L'USUFRUITIER AU REGARD DE L'IR
- I-D : AU REGARD DE L'ISF
- I-E AU REGARD DE LA PLUS-VALUE IMMOBILIERE
- I-F AU REGARD DES DROITS DE SUCCESSION

CHAPITRE II : EXEMPLES DE CALCULS ET ETUDE COMPARATIVE

- UTILISATION DE L'USUFRUIT TEMPORAIRE :
- UTILISATION D'UNE CONVENTION DE QUASI USUFRUIT :
- DROIT DE SUCCESSIONS :

CHAPITRE VI- PRECAUTIONS

Durée : Environ 3h

Tarif forfaitaire : 750 € HT